



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mai 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 03.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le trois mai deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Laurent BAYART - Eric THOMY - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Monsieur Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 12 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune le 12 mai 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



11. Approbation du contrat de territoire Alsace Eurométropole de Strasbourg 2022-2025

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 20

Conseillers
absents : 7
dont 6 avec procuration

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétique, sociale et climatique, la Collectivité Européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et a travaillé avec eux à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et d'écologie ainsi que de cohésion sociale. Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatiques qui mobilise des moyens en ingénierie [proposée par les services de la Collectivité Européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)] et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

L'enjeu de l'attractivité:

Les partenaires du Contrat se fixent comme enjeu prioritaire de renforcer l'attractivité de l'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg au niveau économique et universitaire tout en confortant et en consolidant le statut de Strasbourg capitale européenne.

Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

1. améliorer l'accessibilité à la capitale européenne et la mobilité des habitants ;
2. soutenir les projets qui concourent à l'excellence éducative du territoire et notamment ceux à destination des collégiens.

L'enjeu environnement/écologie :

La Collectivité Européenne d'Alsace s'étant fixée l'objectif ambitieux de devenir un territoire 100 % renouvelable d'ici 2050, les partenaires du Contrat se fixent comme enjeu prioritaire d'accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son attractivité économique, touristique, culturelle et institutionnelle.

Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

1. investir dans l'efficacité énergétique et environnementale du territoire ;
2. renforcer les actions en faveur des circuits-courts et de la sécurisation des filières.

L'enjeu de la cohésion sociale :

La Collectivité Européenne d'Alsace s'étant fixée comme objectif de développer un service public alsacien de qualité, les partenaires du Contrat se fixent comme enjeu prioritaire d'améliorer la cohésion sociale d'un territoire très contrasté à forte précarité (20 QPV) et en même temps locomotive industrielle et économique de l'Alsace.

Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

1. lutter contre la grande-pauvreté et accompagner l'insertion économique, sociale et culturelle des plus précaires afin d'encourager la mixité sociale, favoriser et entretenir la dynamique associative ;
2. développer l'offre de service en faveur des seniors.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés (Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale) est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité Européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité Européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, adopté par la Collectivité Européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Mundolsheim de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

APPROUVE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

L'enjeu de l'attractivité :

1. Améliorer l'accessibilité à la capitale européenne et la mobilité des habitants ;
2. Soutenir les projets qui concourent à l'excellence éducative du territoire et notamment ceux à destination des collégiens.

L'enjeu environnement/écologie :

1. Investir dans l'efficacité énergétique et environnementale du territoire ;
2. Renforcer les actions en faveur des circuits-courts et de la sécurisation des filières.

L'enjeu de la cohésion sociale :

1. Lutter contre la grande-pauvreté et accompagner l'insertion économique, sociale et culturelle des plus précaires afin d'encourager la mixité sociale, favoriser et entretenir la dynamique associative ;
2. Développer l'offre de service en faveur des seniors.

- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat.
- La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace.
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité Européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

AUTORISE Madame le Maire ou son.ssa représentant.e à signer le Contrat précité,

CHARGE Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 12 mai 2023

Le Maire,




Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,


Cathie PETRI